

PRESTATION de STSA : Notre Projet pour les prochaines années

L'employeur a une obligation de sécurité de résultat envers ses salariés. Pour éviter toute altération de leur santé du fait de leur travail l'employeur donne mandat au Service de Santé au Travail Interentreprises, en l'occurrence STSA, pour le conseiller, l'assister et lui permettre de répondre aux prescriptions du code du travail en matière de prévention.

STSA a établi un **PROJET DE SERVICES** qui définit pour les trois prochaines années les priorités d'action pour répondre aux besoins attachés à la protection de la santé des salariés. Ce projet développe nos objectifs, nos axes stratégiques, notre plan d'action concret, les compétences et moyens engagés dans ces actions.

Le texte intégral du Projet est accessible sur notre site www.stsa.fr

Conformément aux prescriptions du code du travail, le Projet de Service a été élaboré par la Commission Médico-Technique de STSA, approuvé par la Commission de Contrôle et validé par le Conseil d'administration de STSA, instances composées de représentants des entreprises adhérentes et de représentants des syndicats de salariés.

CINQ AXES STRATÉGIQUES ONT ÉTÉ RETENUS :

PRESTATIONS ET CONSEILS

STSA doit répondre aux exigences de la réglementation et aux besoins des entreprises, notamment les TPE, être force de proposition, développer les services aux adhérents, en stabilisation des coûts financiers.

Priorités : aide à l'évaluation des risques, intervention dans le domaine du risque psychosocial, suivi particulier des salariés les plus soumis à risque (SMR), conseils en gestion des critères de pénibilité dans les TPE, suivi des salariés présentant un risque de désinsertion professionnelle, études par branches professionnelles en liaison avec les corporations, services en matière d'addictologie, actions d'information collectives, de conseils de prévention.

ACTIONS PLURIDISCIPLINAIRES

STSA met à disposition des entreprises et des salariés une synergie de compétences composée de spécialistes en santé au travail (médecins du travail, ingénieurs chargés de prévention,

psychologue du travail, infirmiers en santé au travail, assistantes en santé au travail, assistantes médicales, documentaliste...).

Cette équipe, animée et coordonnée par les médecins du travail, est engagée de manière concertée sur des objectifs communs pour une prévention efficace par des actions en milieu de travail et le suivi individuel des salariés.

Le suivi individuel comprend bien sûr toutes les visites médicales d'aptitude complétées par des entretiens infirmiers quand la situation d'un salarié l'exige, ainsi que les visites à la demande du salarié ou de l'employeur.

Les actions collectives prioritaires touchent :

- au risque de désinsertion professionnelle,

- au risque CMR avec des cibles prioritaires : exposition au formol, métiers de la santé, bitume et enrobés, garages, fumées de soudure, salons de coiffure...

TRAÇABILITÉ DES EXPOSITIONS AUX RISQUES PROFESSIONNELS

L'amélioration de la traçabilité des expositions est un impératif pour la santé des salariés. Elle passe par une harmonisation des outils et des pratiques.

COMPÉTENCES ET ORGANISATION

Pour assurer le suivi médical de l'ensemble des salariés, répondre aux obligations réglementaires et assurer toutes ses missions auprès des entreprises, STSA s'attache à disposer d'une équipe pluridisciplinaire structurée et de haut niveau. L'évolution de la démographie médicale conduit à développer de nouveaux métiers, de nouvelles compétences, tant pour les actions collectives animées par les médecins du travail que pour le suivi individuel sur prescription du médecin du travail, seules les visites avec avis d'aptitude ou à la demande du salarié ou de l'employeur étant nécessairement dévolues au médecin du travail.

COMMUNICATION ET PARTENARIAT

Il est nécessaire d'améliorer la communication pour une meilleure efficacité dans les relations avec les adhérents, les salariés, les organismes de prévention partenaires de STSA.

Exemples d'actions : élaboration d'un protocole de visite du nouvel adhérent, création d'un poste d'assistante chargée de ces contacts, développer les supports de communication, promouvoir le site internet de STSA, développer la plateforme documentaire, renforcer le partenariat avec les autres organismes et intervenants dans le domaine de la prévention.

Le Projet met en avant des priorités. Au-delà de ces priorités, il ne s'agit évidemment pas de négliger ou d'occulter toutes les urgences des salariés et des entreprises adhérentes qui ne manqueront pas de se présenter, quelles qu'elles soient.

- à la nécessité d'aller au contact des entreprises, notamment des nouveaux adhérents,
- à l'engagement d'actions sur des secteurs cibles : addictions dans le transport et le BTP, CMR dans les garages, les métiers de la santé, les entreprises de métallerie..., TMS, risques psychosociaux dans le commerce de proximité et le secteur médico-social..., action branche pour la coiffure et la prothèse ongulaire...
- à l'accompagnement des TPE/PME pour la gestion du risque psychosocial (évaluations, enquêtes, entretiens, animations de groupes, création d'outils...
- aux TMS avec des cibles prioritaires : industrie dont agro-alimentaire, transport, chauffeurs livreurs, métiers de la santé, préparateurs de commandes...
- aux addictions, principalement dans les petites entreprises, avec deux secteurs prioritaires : le transport et le BTP, en liaison avec les organisations professionnelles et les corporations